



fonds|radio|star

rapport annuel 2011-2012

En appui
aux artistes d'ici



fonsradiostar.com

SOMMAIRE

3 PARTENAIRES FINANCIERS

4 CONSEIL D'ADMINISTRATION, GESTION DU FONDS ET LES PARTENAIRES RADIOS

5 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

6 FONDS RADIOSTAR

Historique
Objectifs

7 PROGRAMME

8 PRIX

9 CERTIFICATIONS

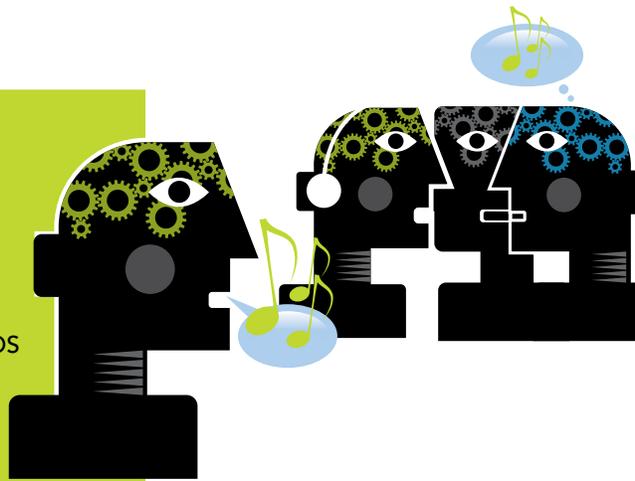
10 RÉSULTATS FINANCIERS

Ressources financières
Gestion du Fonds
Engagements et déboursés
Solde résiduel d'engagements
Décassement par catégorie de dépenses

12 ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Appui aux artistes émergents
Répartition régionale
Projets acceptés
Financement par catégorie musicale

15 ÉTATS FINANCIERS 2011-2012



Partenaires financiers

Grâce aux **27** radiodiffuseurs privés,
FONDS RADIOSTAR a en 2011-2012:



Accompagné **56** projets
liés à **48** artistes différents ;



Contribué financièrement
au développement de
la carrière de ces artistes
pour un montant total
de **1 868 137\$** ;



Supporté **33** entreprises
d'ici dans leurs efforts
de commercialisation.



Conseil d'administration, gestion du fonds et les partenaires radios

Le conseil d'administration du Fonds RadioStar est composé de dix membres votants et de deux membres observateurs. Il est formé de quatre représentants des radiodiffuseurs nommés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), de quatre représentants de l'industrie nommés par l'ADISQ et de deux personnes possédant une connaissance de l'industrie canadienne de la musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	Lilianne Randall	Directrice musicale Réseau Rythme FM Cogeco
Vice-président	Luc Piette	Vice-président EDC Musique
Trésorier	François Bissoondoyal	Directeur Disque Spectra Musique
Secrétaire	Geneviève Moreau	Directrice musicale Réseau NRJ Astral Media Radio
Administrateur	Philippe Archambault	Directeur des communications Disques Audiogram
Administrateur	Guy Brouillard	Directeur musical CKOI Cogeco
Administrateur	Raymond Du Berger	Président Disques Artic
Administrateur	David Dufresne	Président Bandzoogle
Administrateur	Sylvain Langlois	Président PineMedia
Administrateur	Martin Tremblay	Directeur des opérations et du contenu NRJ (94,3) et Rouge Montréal Astral Media Radio
Observateur	Solange Drouin	Vice-présidente Affaires publiques et Directrice générale ADISQ
Observateur	Pierre-Louis Smith	Consultant réglementation des médias

GESTION DU FONDS

Direction	Louise Chenail
Administration	Nicole Rouabah
Programmes et réglementation	Thomas Jolicoeur
Coordination	Jacinthe Roy
Analyse	Gwenaëlle Sartre
Auditeur indépendant	Monique Beaulieu CPA, CGA

PARTENAIRES RADIODIFFUSEURS 11-12

Andy McNabb
Astral Media Radio
Bell
Blackburn Group
Canadian Satellite Radio
Cogeco Diffusion
Corus Entertainment
Evanov Communications
Golden West Broadcasting
Groupe Stingray Digital
Haliburton Broadcasting
Harvard Broadcasting
Jim Pattison Group
Larche Communications
Leclerc Communications
Muskoka-Perry Sound Broadcasting
My Broadcasting Corporation
MZ Media
Newcap
Northwoods Broadcasting
Radio Sept-Îles
Radio Diffusion Sorel-Tracy
RNC Media
Rogers Broadcasting
Sonème
Strive Communications
Vista Broadcast Group

Message de la présidente

En cette fin de mandat à la présidence du Fonds RadioStar, il me fait plaisir de vous présenter les résultats de ce 11^e exercice financier, clos le 31 août 2012. Au cours de cette dernière année, c'est à travers le soutien de 56 projets d'artistes francophones que le Fonds a su accomplir sa mission première, soit d'appuyer les stratégies des maisons de disques canadiennes dans leurs plans de mise en marché. Par ce soutien, Fonds RadioStar contribue au rayonnement de la chanson francophone d'ici et au développement de la carrière de nombreux artistes canadiens.



Cette année aura d'ailleurs été marquée encore davantage par cette implication du Fonds en faveur de l'essor et du développement de la relève artistique en musique francophone. En effet, près de 60% des sommes engagées l'ont été en soutien à des projets visant un premier album en carrière, un record. Aussi, signe des temps et d'une génération d'entrepreneurs plus à l'affût des multiples opportunités qu'offre l'économie numérique, l'appropriation des nouvelles technologies semble désormais s'inscrire véritablement dans les mœurs de notre industrie.

Ainsi, nous assistons de plus en plus à l'élaboration de stratégies globales et novatrices combinant tous les moyens disponibles, traditionnels et à l'heure du 2.0, pour rejoindre le public. Ces stratégies prennent de plus en plus appui sur l'explosion des plateformes numériques, tant promotionnelles que transactionnelles, témoignant d'une diversité inégalée de modes de consommation de la musique et, parallèlement, simplifiant tout autant le processus d'achat.

En ce sens d'ailleurs, je me dois de souligner l'implication continue des administrateurs du Fonds dans l'orientation qu'ils donnent à l'évolution des interventions du programme. Notamment, un vaste projet a été mis en route au cours des derniers mois et vise ultimement la création d'un « coffre à outils collectif » pour aider nos entrepreneurs de la musique à démystifier les comportements contemporains des amateurs de musique, tant dans leurs habitudes de consommation que dans leur recherche de nouveautés. Ce projet d'envergure sera complété d'ici la fin 2012 et les outils en découlant mis à la disposition de la clientèle du Fonds tôt en 2013.

En terminant, je ne peux passer sous silence la dynamique constructive prévalant au sein du conseil d'administration du Fonds et faisant de celui-ci un lieu d'information et de réflexion unique. Je tiens donc à remercier chaleureusement chacun des administrateurs ainsi que toute l'équipe de Fonds RadioStar pour leur apport déterminant au rayonnement de la musique francophone d'ici.

La présidente,

Lilianne Randall

Fonds RadioStar

HISTORIQUE

En 1998, le CRTC autorise, à l'intérieur de la *Politique concernant la radio commerciale* (Avis public CRTC 1998-41), la création d'un fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne, établissant une contribution financière de 3 % de la valeur des transactions d'acquisition à ce fonds. En novembre 2000, il approuve la proposition conjointe de l'ACR et de l'ADISQ précisant la structure et les modalités de Fonds RadioStar. En décembre 2006, la nouvelle politique du CRTC sur la radio commerciale reconduit cette contribution.

Depuis sa mise en œuvre en août 2001, le Fonds RadioStar offre un programme d'aide financière pour soutenir la commercialisation d'enregistrements sonores au Canada. La Fondation MUSICACTION assure la gestion de ce programme depuis le début de ses activités sous la direction du conseil d'administration du Fonds RadioStar. Son programme et ses règles, totalement distincts de ceux de MUSICACTION, sont administrés de façon indépendante.

OBJECTIFS

- Le Fonds vise à promouvoir exclusivement la musique canadienne de langue française. Les autres projets sont dirigés au Radio Starmaker Fund.
- Le Fonds vise à assurer aux radiodiffuseurs privés un répertoire de musique francophone diversifié et de qualité.
- Le Fonds réserve son aide à des projets de commercialisation destinés au marché canadien.
- Le Fonds est destiné en priorité aux artistes en développement de carrière, visant à « créer des étoiles de la musique canadienne produisant du contenu canadien populaire ».
- Le financement est octroyé aux maisons de disques à propriété et à contrôle canadiens, à l'exception des artistes canadiens résidant à l'extérieur du Québec qui peuvent recevoir l'aide directement.
- Le financement constitue un apport supplémentaire aux sommes investies par les maisons de disques et d'autres sources de financement public et privé qui couvrent les premières étapes de commercialisation.

Programme

Le principal critère d'accès au Fonds est l'atteinte d'un seuil de ventes minimal Soundscan. Il est fixé selon la catégorie musicale et le nombre d'albums en carrière de l'artiste, le seuil exigé pour un premier album étant moindre que pour un second. Ce critère atteste l'investissement préalable du demandeur et le potentiel réel du projet. L'aide initiale accordée est limitée à 60 000 \$ par projet dont 10 000 \$ sont réservés uniquement au spectacle.

L'accès à un montant supplémentaire maximal de 20 000 \$ est possible, dont 5000 \$ pour les spectacles, en fonction de l'atteinte de seuils de ventes.

Selon le principe d'appui aux artistes émergents, les artistes ayant vendu plus de 300 000 copies en carrière ne sont pas éligibles. Également, le Fonds RadioStar étant destiné en priorité aux artistes en développement, l'aide totale accordée ne peut dépasser 30 000 \$ si l'artiste qui fait l'objet de la demande a déjà obtenu un disque platine en carrière (100 000 copies vendues au Canada pour un album).

Au cours de la dernière année, le volet *Projets Collectifs* a été ajouté afin de venir en appui à des projets sectoriels en musique francophone bénéfiques à l'ensemble de la clientèle du Fonds. Les projets recherchés doivent proposer ou améliorer les stratégies de commercialisation des maisons de disques canadiennes et, ultimement, avoir un impact probant sur le développement de la carrière des artistes canadiens en musique francophone. Cette année, l'aide permet de réaliser une enquête portant sur les habitudes de consommation, la recherche de nouveautés et le déclenchement du processus d'achat de produits musicaux québécois francophones. Cette étude vise à mieux cerner les nouvelles habitudes de consommation du public, une source d'information d'intérêt pour les maisons de disques visant à consolider ou peaufiner leurs stratégies de mise en marché.



Prix

Le Fond RadioStar a accompagné de nombreux projets d'artistes récompensés en 2011-2012:

Alexandre Poulin	Auteur-compositeur francophone de l'année – Canadian Folk Music Awards
Annie Villeneuve et Marc Dupré	Chanson populaire «Rien de mieux à faire» – SOCAN
Breastfeeders	Album de l'année – Rock'n'Roll – GAMIQ
Brigitte Boisjoli	Révélation de l'année – ADISQ
David Jalbert	Chanson populaire « Voyage » – SOCAN
Dumas	Chanson populaire « Le Bonheur (rien ne nous arrêtera) » – SOCAN
Éloi Painchaud et Jonathan Painchaud	Chanson populaire « Si t'es vivant » – SOCAN
Fred Fortin	Prix Gilles Vigneault – SPACQ
Galaxie	Album de l'année – Rock – GAMIQ
Galaxie	Artiste de l'année – GAMIQ
Galaxie	Chanson de l'année – GAMIQ
Galaxie	Spectacle de l'année – GAMIQ
Jimmy Hunt	Album Chanson de l'année – GAMIQ
Jimmy Hunt	Auteur-compositeur de l'année – GAMIQ
Jimmy Hunt	Vidéoclip de l'année – GAMIQ
Karim Ouellet	Album de l'année – Pop – GAMIQ
Laurence Hélie	Album de l'année – Country – ADISQ
Lisa LeBlanc	Auteur-compositeur communauté francophone Canada – Prix Édith Butler – SPACQ
Lisa LeBlanc	Découverte de l'année – Prix Éloizes
Malajube	Album francophone de l'année – JUNO
Malajube	Album de l'année – Alternatif – ADISQ
Marc Dupré	Album de l'année – Pop Rock – ADISQ
Marie-Mai	Interprète féminine de l'année – ADISQ
Marie-Mai	Spectacle de l'année – Auteur-compositeur-interprète – ADISQ
Martin Léon	Arrangeur de l'année – ADISQ
Mathieu Roy pour Karkwa	Concepteur d'éclairage de l'année – ADISQ
Olivier Langevin et Pierre Girard pour Galaxie	Réalisateurs de disque de l'année – ADISQ
Olivier Langevin et Pierre Girard pour Galaxie	Prise de son et mixage de l'année – ADISQ
Patrice Michaud	Scène émergente – Prix André « Dédé » Fortin – SPACQ
Petites tounes	Album de l'année – Jeunesse – ADISQ
Samian	Album de l'année – Hip Hop – ADISQ
Vincent Vallières	Chanson populaire de l'année – ADISQ
Vincent Vallières	Vidéoclip de l'année – ADISQ
William Deslauriers	Chanson populaire « Recommencer à zéro » – SOCAN

Certifications

Félicitations aux artistes appuyés par Fonds RadioStar qui, au cours des 5 dernières années, ont obtenu une certification de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (AICE ou CRIA) en fonction du nombre de copies vendues selon le classement suivant :

CLASSEMENT

	CD	DVD	Titre téléchargé
Or	40 000	5 000	20 000
Platine	80 000	10 000	40 000
Double Platine	160 000	20 000	80 000
Triple Platine	240 000	30 000	120 000
Diamant	800 000	100 000	400 000

CERTIFICATION CD

Année	Artiste	Album	Certification
2012	Cœur de pirate	Blonde	Or
2012	Lisa LeBlanc	Lisa LeBlanc	Or
2011	Karkwa	Les chemins de verre	Or
2011	Marie-Mai	Version 3.0	Platine
2011	Maxime Landry	L'avenir entre nous	Platine
2011	Nadja	Noël	Or
2011	Vincent Vallières	Le monde tourne fort	Platine
2010	Annie Villeneuve	Noël chez moi	Or
2010	Maxime Landry	Vox Pop	Double Platine
2010	William Deslauriers	Un pied à terre	Or
2009	Annie Villeneuve	Annie Villeneuve	Or
2009	Cœur de pirate	Cœur de pirate	Or
2009	Ima	A la vida	Or
2009	Lost Fingers	Rendez-vous rose	Or
2009	Marc Hervieux	Après nous	Or
2008	Ariane Moffatt	Tous les sens	Or
2008	Kaïn	Les saisons s'tassent	Or
2008	Marie-Mai	Dangereuse attraction	Or

CERTIFICATION DVD

2011	Arthur L'Aventurier	L'aventure de Noël	Triple Platine
2011	Arthur L'Aventurier	La course aux trésors	Double Platine
2008	Marie-Mai	La tournée	Or

Résultats financiers

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus du Fonds RadioStar et de son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent principalement des contributions exigées par le CRTC lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Au minimum, 3% de la valeur de ces transactions doit être versé à ces deux fonds. Pour les transactions visant le marché francophone, 80% de ce 3% est versé au Fonds RadioStar; pour les transactions visant le marché anglophone, 20% du 3% lui est versé.

L'ACR perçoit les 3% de la valeur des transactions, conformément aux modalités de paiement acceptées par le CRTC, et reverse au Fonds RadioStar les contributions attribuées au développement de la musique vocale francophone. En 2011-2012, ces contributions ont été de 2 913 285\$. Depuis la création du Fonds en 2001-2002, elles totalisent 30 480 664\$. À terme en 2019, le financement aura atteint 39 M\$.

GESTION DU FONDS

Pour ce onzième exercice financier, les frais d'administration sont établis à 6,6%, alors que la moyenne de ces frais est de 7,9% depuis les débuts du Fonds. Ceci, dans le respect des règles approuvées par le CRTC en novembre 2000 à l'effet qu'ils ne devraient pas représenter à terme plus de 10% des contributions reçues des radiodiffuseurs.

ENGAGEMENTS ET DÉBOURSÉS

Depuis la création du Fonds, 668 demandes ont été reçues au volet 1 et 601 d'entre elles ont été acceptées, pour un taux d'approbation de 90%. Ce pourcentage, qui était de 78% en 2006-2007 en raison du nombre de demandes, atteint aujourd'hui 100%. Il s'agit d'un effet direct de la dernière refonte du programme et de ses critères d'accès qui a eu lieu en 2007.

La décroissance prévue des contributions a amené le Conseil à répartir les sommes disponibles sur plusieurs années, prolongeant ainsi la durée de vie du Fonds et assurant annuellement une même disponibilité d'argent. En 2011-2012, le Fonds a engagé directement pour les artistes (volet 1) 1 868 137\$, soit sensiblement le même montant qu'au cours des 3 exercices financiers précédents (1 813 942\$ en 2010-2011, 1 831 140\$ en 2009-2010 et 1 739 910\$ en 2008-2009). À cette somme s'ajoute un montant de 229 950\$ pour le volet collectif (volet 2), de telle sorte que l'engagement total en 2011-2012 est de 2 098 087\$.

DEMANDES ET ACCEPTATIONS

Volet 1: Artistes	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Demandes reçues	56	56	55	52
Montants demandés	1 925 529\$	1 880 852\$	1 911 982\$	1 898 160\$
Demandes acceptées	56	56	54	51
Montants accordés	1 868 137\$	1 813 942\$	1 831 140\$	1 739 910\$

Volet 2: Projets collectifs	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Demandes acceptées	1	–	–	–
Montants accordés	229 950\$	–	–	–
TOTAL Volets 1 et 2	2 098 087\$	1 813 942\$	1 831 140\$	1 739 910\$
Montant total déboursé (Volets 1 et 2)	1 369 034\$	1 629 255\$	1 354 493\$	1 321 687\$

SOLDE RÉSIDUEL D'ENGAGEMENTS

Les déboursés effectués représentent généralement un premier versement pour les projets acceptés dans l'année en cours et un paiement final pour les projets acceptés dans l'exercice précédent. Peu de projets sont complétés au cours d'un même exercice financier. Les déboursés ont été de 1 369 034 \$ en 2011-2012 comparativement à 1 629 255 \$ en 2010-2011. Au 31 août 2012, le solde résiduel des engagements s'établit à 1 087 826 \$.

DÉCAISSEMENT PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

L'analyse des projets complétés en 2011-2012 indique ce qui suit:

- Le pourcentage des dépenses relatives aux activités Web est en constante augmentation, passant de 6,7 % en 2008-2009 à 12,4 % en 2011-2012, et cela sans compter l'apport des déboursés en production d'images qui sont venus alimenter la promotion des artistes via Internet.
- Tel que constaté au cours des dernières années, les activités scéniques représentent toujours un peu plus que le quart des déboursés (en tenant compte des déboursés en tour support).

DÉPENSES PAR POSTE

Postes	2011-2012		2010-2011		2009-2010		2008-2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Images*	157 115\$	12,9	227 934\$	13,1	236 618\$	16,2	276 367\$	19,1
Promotion	44 704	3,7	68 547	3,9	60 584	4,2	101 883	7,0
Relations de presse	103 385	8,4	152 198	8,7	119 037	8,1	113 853	7,9
Promotion radio	54 434	4,5	108 099	6,2	77 191	5,3	69 004	4,8
Web	152 058	12,4	205 784	11,8	133 670	9,1	97 463	6,7
Télévision	185 495	15,2	182 454	10,5	146 472	10,0	222 367	15,3
Radio	40 860	3,3	54 958	3,2	59 977	4,1	115 710	8,0
Magasin	47 156	3,9	74 249	4,3	53 232	3,6	84 768	5,8
Imprimé	87 166	7,1	146 577	8,4	92 906	6,4	95 274	6,6
Panneaux	12 951	1,1	56 395	3,2	25 359	1,7	0	0,0
Tour support	42 973	3,5	84 346	4,8	59 902	4,1	50 258	3,5
Activités scéniques	293 589	24,0	381 445	21,9	397 882	27,2	221 513	15,3
TOTAL	1 221 886\$	100	1 742 986\$	100	1 462 830\$	100	1 448 460\$	100

* En 2011-2012, 98 391 \$ ont été utilisés pour les vidéoclips et 58 724 \$ pour la production d'autres images, contre respectivement 130 780 \$ et 97 154 \$ l'année précédente.

Évaluation des résultats

APPUI AUX ARTISTES ÉMERGENTS

Conformément à sa mission, le Fonds appuie en priorité les artistes en développement de carrière. En 2011-2012, 59% des montants ont été accordés à des premiers albums, 14% à des deuxièmes et 17% à des troisièmes, totalisant 90% des fonds engagés. Les projets d'artistes, cumulant quatre albums et plus en carrière, représentent cette année 10% des montants accordés comparativement à 21% en 2010-2011, à 31% en 2009-2010 et à 10% en 2008-2009.

NOUVEAUX ARTISTES

	2011-2012			2010-2011		
	Demandes acceptées	Montants accordés	% montants accordés	Demandes acceptées	Montants accordés	% montants accordés
1 ^{er} album	31	1 096 435\$	59	18	585 377\$	32
2 ^e album	8	264 948	14	14	427 353	24
3 ^e album	10	323 946	17	12	422 730	23
4 ^e album et plus	7	182 808	10	12	378 482	21
TOTAL	56	1 868 137\$	100	56	1 813 942\$	100

	2009-2010			2008-2009		
	Demandes acceptées	Montants accordés	% montants accordés	Demandes acceptées	Montants accordés	% montants accordés
1 ^{er} album	20	641 408\$	35	25	875 344\$	50
2 ^e album	12	374 222	20	13	387 470	22
3 ^e album	9	257 691	14	8	307 218	18
4 ^e album et plus	13	557 819	31	5	169 878	10
TOTAL	54	1 831 140\$	100	51	1 739 910\$	100

RÉPARTITION RÉGIONALE

Tout comme l'an dernier, deux artistes ou groupes issus des communautés francophones du Canada vivant en situation minoritaire ont reçu l'aide du Fonds, soit les Acadiens Radio Radio et Lisa LeBlanc.

Projets acceptés

Volet 1 : Artistes			
Artiste	Demandeur	Région	Montant \$
Arthur Marie-Pierre	Bonsound	Gaspésie	40 000
Avec pas d'casque	Disques Dare to Care	Montréal	25 846
Beaudet Sophie	Gestion Son Image	Mauricie	47 381
Bloom Fanny	Disques Dare to Care	Estrie	30 557
Bodh'aktan	Go Musique	Plusieurs régions	46 013
Breastfeeders	Bonsound	Montréal	10 000
Breastfeeders	Disques Blow the Fuse	Montréal	36 013
Canailles	Disques Dare to Care	Québec	26 566
Caracol	Disques Indica	Québec	27 000
Caracol	Grosse Maman Productions	Québec	15 000
Cœur de pirate	Disques Dare to Care	Montréal	40 251
Desjardins Boom	Entourage Musique	Abitibi-Témiscamingue	23 685
Drapeau Étienne	Productions Étienne Drapeau	Québec	15 000
Galaxie	C4 Productions	Québec	47 561
Giguère David	Disques Audiogram	Québec	50 000
Hélie Laurence	Gordon Musique	Beauce	12 436
Hervieux Marc	Zone 3 Musique	Montréal	29 405
Hunt Jimmy	Disques Dare to Care	Québec	15 096
Isabeau et les chercheurs d'or	Disques Nomade	Québec	21 884
Jacques Clément	Sphère Musique	Saguenay	60 000
Jorane	Avalanche Productions	Québec	10 000
Jungle Music	Productions Silence d'Or – Disques Diasporama	Montréal	34 572
Koriass	Disques 7ième ciel	Laurentides	60 000
Lacasse Chloé	Vega Musique	Rive-Sud de Montréal	41 811
Landry Maxime	Productions J	Beauce	30 000
LeBlanc Lisa	Bonsound	Nouveau-Brunswick	40 000
Leclerc Salomé	Disques Audiogram	Bois-Francs	50 000
Leclerc Salomé	Productions Pacifique Barrette	Bois-Francs	15 000
Letarte Maryse	Disques Rococo	Montréal	15 000
Lévesque Émilie	Disques Musicor	Cantons-de-l'Est	46 708
Major Catherine	Équipe Spectra	Montréal	60 000
Malajube	Bonsound	Montréal	15 000
Marième	Productions Abuzive Muzik	Québec	5 481
Marième	Tandem.mu	Québec	42 797
Michaud Patrice	Équipe Spectra	Gaspésie	10 000
Michaud Patrice	Productions Pixelia	Gaspésie	41 025
Monogrenade	Bonsound	Montréal	65 000
Nadja	MP3 Disques	Saguenay	50 000
Nevsky Alex	Disques Audiogram	Cantons-de-l'Est	2 305
Nevsky Alex	Disques Audiogram	Cantons-de-l'Est	15 000
Ouellet Karim	Productions Abuzive Muzik	Québec	59 834
Peter Peter	Disques Audiogram	Québec	10 000
Philémon chante	Disques Audiogram	Québec	10 000
Philippe B	Bonsound	Rouyn-Noranda	50 000
Philippe B	Bonsound	Rouyn-Noranda	14 016
Radio Radio	Bonsound	Nouvelle-Écosse	15 510
Raffy	9224-6255 Québec	Montréal	30 707
Raymond Randy	High Life Music	Montréal	59 625
Roy Jonathan	Tandem.mu	Montréal	44 202
Sagot Julien	Simone Records	Montréal	52 300
Sir Pathétik	High Life Music	Mauricie	46 096
St-Pierre Ingrid	Cie Larivée Cabot Champagne	Bas-Saint-Laurent	64 233
Watson Maybe	Productions Abuzive Muzik	Montréal	45 902
Watters Andrée	S7 Productions	Québec	43 622
Webster	Productions Abuzive Muzik	Québec	8 265
Webster	Productions Abuzive Muzik	Québec	44 432
Sous-total			1 868 137
Volet 2 : Projet collectif	ADISQ – ACR		229 950
TOTAL Volets 1 et 2			2 098 087

Financement par catégorie musicale

En 2011-2012, la musique populaire a repris le premier rang en termes de nombre de demandes acceptées et de montants accordés. En effet, 20 projets se partagent 738 818 \$, soit 39,5 % des montants alloués. Elle est suivie de la musique alternative avec 21,9 % des montants accordés et du Hip Hop, au troisième rang, avec 16,8 %.

	2011-2012			2010-2011			2009-2010			2008-2009		
	Demandes acceptées	Montants accordés	%									
Alternatif	13	410 002\$	21,9	9	192 296\$	10,6	8	265 793\$	14,5	4	121 447\$	7,0
Country	1	43 622	2,3	2	80 608	4,4	0	0	0	2	73 204	4,2
Folk contemporain	7	195 305	10,5	9	278 666	15,4	13	352 417	19,3	9	354 596	20,4
Hip Hop	8	314 402	16,8	5	179 334	9,9	5	234 901	12,8	9	252 373	14,5
Jazz	0	0	0	0	0	0	1	30 000	1,6	0	0	0
Jeunesse	0	0	0	2	98 981	5,5	1	60 000	3,3	0	0	0
Musiques du monde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	80 865	4,6
Musique urbaine	2	48 278	2,6	1	24 837	1,4	2	63 875	3,5	2	53 764	3,1
Pop rock	3	48 012	2,6	4	181 760	10,0	7	215 986	11,8	7	231 930	13,3
Populaire	20	738 818	39,5	19	635 048	35,0	10	414 170	22,6	13	411 635	23,7
Rock	1	23 685	1,3	2	55 000	3,0	5	102 411	5,6	2	100 096	5,8
Traditionnel	1	46 013	2,5	3	87 412	4,8	2	91 587	5,0	1	60 000	3,4
TOTAL	56	1 868 137\$	100	56	1 813 942\$	100	54	1 831 140\$	100	51	1 739 910\$	100

ÉTATS FINANCIERS 2011-2012

16 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

17 RÉSULTATS

18 ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

19 BILAN

20 FLUX DE TRÉSORERIE

21 NOTES COMPLÉMENTAIRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs
de Fonds RadioStar

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds RadioStar, qui comprennent le bilan au 31 août 2012, l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

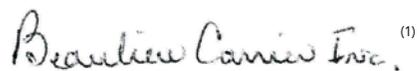
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fonds RadioStar au 31 août 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in cursive script that reads "Beaulieu Monique Inc." followed by a small superscripted number "1".

Anjou,
Le 22 novembre 2012

(1) Monique Beaulieu, CPA Auditeur, CGA

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

	2012	2011
PRODUITS		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	2 913 285 \$	2 181 680 \$
Honoraires de gestion – ACR	(9 450)	–
	2 903 835	2 181 680
Intérêts	218 594	171 654
	3 122 429	2 353 334
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	140 374	129 751
Honoraires légaux et de gestion	–	24 551
Honoraires professionnels	8 523	61
Loyer	39 874	39 506
Communications	10 907	5 289
Assurances	2 450	2 650
Frais de réunions	1 482	1 090
	203 610	202 898
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	2 918 819	2 150 436
Contributions d'aide	1 369 034	1 629 255
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	1 549 785	521 181
Amortissement d'un autre élément d'actif	2 257	1 505
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 547 528 \$	519 676 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

	2012	2011
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
SOLDE AU DÉBUT	9 107 532 \$	8 401 826 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 547 528	519 676
Affectations d'origine interne	(262 680)	186 030
SOLDE À LA FIN	10 392 380 \$	9 107 532 \$
ACTIFS NETS AFFECTÉS (note 7)		
SOLDE AU DÉBUT	825 146 \$	1 011 176 \$
Affectations d'origine interne	262 680	(186 030)
SOLDE À LA FIN	1 087 826 \$	825 146 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 AOÛT 2012

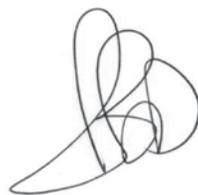
	2012	2011
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 029 379 \$	746 622 \$
Intérêts courus à recevoir	107 968	79 120
Dépôt à terme, taux d'intérêt de 1,20 %, échéant le 15 décembre 2012	600 000	3 600 000
Dépôt rachetable, taux d'intérêt de 1,00 %, échéant le 23 décembre 2012	250 000	1 500 000
Frais payés d'avance	1 128	12 686
	1 988 475	5 938 428
PLACEMENTS À LONG TERME		
Dépôts à terme, taux d'intérêt variant de 1,60% à 2,24 %, échéant entre le 10 décembre 2013 et le 12 septembre 2014.	9 500 000	4 000 000
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 5)	5 268	7 525
	11 493 743 \$	9 945 953 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Frais courus	13 537 \$	13 275 \$
ACTIFS NETS (note 6)		
Non affectés	10 392 380	9 107 532
Grevés d'affectations d'origine interne (note 7)	1 087 826	825 146
	11 480 206	9 932 678
	11 493 743 \$	9 945 953 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Lilianne Randall
Présidente



François Bissoondoyal
Trésorier

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

	2012	2011
FONCTIONNEMENT		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	2 903 835 \$	2 181 680 \$
Intérêts encaissés	189 746	151 652
	3 093 581	2 333 332
Contributions d'aide versées	1 369 034	1 627 719
Achats de biens et services payés	51 791	98 631
Rémunération du personnel payée	139 999	128 680
	1 560 824	1 855 030
	1 532 757	478 302
INVESTISSEMENT		
Autre élément d'actif	-	(9 030)
Dépôts à terme	(2 500 000)	-
	(2 500 000)	(9 030)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(967 243)	469 272
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 246 622	1 777 350
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	1 279 379 \$	2 246 622 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Destiné en priorité au développement des artistes émergents, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts du Québec*, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits de Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes :

Instruments financiers

Fonds RadioStar applique les recommandations du chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation du manuel de l'ICCA en vertu desquelles les traitements comptables suivants sont adoptés :

Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les instruments financiers, comprenant les placements détenus jusqu'à leur échéance, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est inclus aux résultats sur la durée de vie prévue de l'investissement.

Constatation des produits

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports à Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Au moins, 3% de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80% du 3% est versé à Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont liées à des stations anglophones, 20% du 3% est versé à Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3% de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif est comptabilisé au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Fonds RadioStar consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les dépôts à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois lesquels sont constatés à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

4. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme définit son capital comme étant les actifs nets affectés et non affectés. En matière de gestion du capital, l'objectif de l'organisme est de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation afin de continuer à rencontrer son objet décrit à la note 1, et ce, suivant ses ressources financières, lesquelles permettent de faire face à son solde résiduel d'engagements et de verser des participations financières aux nouveaux projets soumis.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

5. AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

	2012		2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Web	9 030\$	3 762\$	5 268\$
			7 525\$

6. ACTIFS NETS

Le solde des actifs nets provient principalement de l'accumulation des contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion et d'autres produits divers.

7. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 1 087 826 \$ (2011 : 825 146 \$) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2012.

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN

	2012	2011
Encaisse	1 029 379\$	746 622\$
Dépôt rachetable	250 000	1 500 000
	1 279 379\$	2 246 622\$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées pour un montant de 1 279 967 \$ (2011 : 960 224 \$) et contributions d'aide versées pour un montant de 168 924 \$ (2011 : 56 302 \$).

Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange et les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

10. ENGAGEMENTS

Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 087 826 \$ (2011 : 825 146 \$). De cette somme, une portion de 96 152 \$ (2011 : 19 740 \$) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme ou à long terme se rapproche de leur juste valeur.

Risque de crédit, d'illiquidité et de flux de trésorerie

En fonction des instruments financiers détenus, l'organisme estime n'encourir aucun risque significatif de crédit, d'illiquidité ou de flux de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des dépôts à terme.

12. CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES DE RADIODIFFUSION

Au 31 août 2012, les entreprises de radiodiffusion doivent verser à l'organisme des contributions s'élevant à une somme totale de 29 897 \$ (2011 : 292 180 \$) afin de respecter les conditions qui leur sont imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

13. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En vertu de la proposition visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de la langue française devenu « Fonds RadioStar » présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10% des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence du Fonds. Pour la période d'août 2001 au 31 août 2012, les charges représentent 7,9% des contributions.

14. RÉGIME DE RETRAITE

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5%. La charge de retraite au montant de 7 997 \$ (2011 : 7 423 \$) est incluse dans les salaires aux résultats.

FONDS RADIOSTAR

4385, rue Saint-Hubert, #2
Montréal (Québec) H2J 2X1
Téléphone: 514 861-8444 / 1 800 861-5561
Télécopieur: 514 861-4423

www.fondsradiostar.com